



**TERRE
D'Émeraude**
COMMUNAUTÉ
Sud Jura

TERRE D'Émeraude COMMUNAUTÉ
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°B_2023_019

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 039-200090579-20231030-B_2023_019-DE



SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 23

Pouvoirs : 5

Date de convocation :

24/10/2023

Date d'affichage :

03/11/2023

Votants :	28	Pour :	28	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés ayant donné pouvoir : CALLAND Jacques (représenté par BUCHOT Jean-Yves) ; CASSABOIS Yannick (représenté par BELPERRON Pierre-Rémy) ; GRAS Françoise (représentée par GROSDIDIER Jean-Charles) ; MOREL-BAILLY Hélène (représentée par PROST Philippe) ; PIETRIGA Guy (représenté par LONG Grégoire) ;

Excusée : GAUTHIER PACOUD Sandrine ;

Objet : Modification et renouvellement des réseaux de la ZAE de Grand Gézon – Approbation du marché de travaux

Rapporteur : Jean-Yves BUCHOT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La Communauté de communes a projeté depuis plusieurs années des travaux de modification et de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eau usée de la zone d'activité. En effet, bien que les bâtiments de la zone disposent de branchements en collecte séparée des eaux usées et pluviales, ces eaux rejoignent un collecteur unitaire, ce qui contribue à la surcharge des réseaux d'assainissement par temps de pluie. Le projet consiste donc à installer un réseau de diamètre 200 jusqu'à un poste de relevage installé à l'angle du bâtiment occupé par l'Adapemont. Ce poste relèvera les eaux usées jusqu'au regard de collecte des eaux usées déjà existant.

Pour l'eau potable, le projet est de simplifier l'exploitation actuelle du comptage des différents propriétaire/locataire des bâtiments. Il est donc nécessaire de séparer les différents branchements et de remplacer les sous-compteurs par des compteurs au nom des abonnées. De plus le réseau projeté doit être suffisamment dimensionné pour permettre l'alimentation en eau des RIA (Robinet Incendie Armé) de l'entreprise « Imprimerie Caire ». Le projet consiste donc à renouveler l'antenne existante et

à la prolonger jusqu'à l'entreprise « Caire ». Le raccordement se fera sur la conduite en fonte de diamètre 100mm située sur la RD470. L'antenne créée sera en PeHD de diamètre 63mm. Un compteur (ou débitmètre) sera installé en début de zone artisanale. Dans la mesure du possible et quand cela le permet, on favorisera le terrassement pour pouvoir installer le réseau EU et le réseau AEP dans la même tranchée (en respectant les profondeurs de pose).

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au SIDEC au printemps 2023, qui a estimé les travaux à hauteur de 190 000 € HT ; Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour la réalisation des travaux en lot unique. La publicité a été effectuée dans le Progrès le 11 septembre 2023. Trois offres ont été reçues dans les délais.

La commission d'ouverture des plis, réunie dans sa séance du 12 Octobre 2023 a proposé, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, de retenir l'offre de la société PETITJEAN, pour un montant de 179 367,35 € HT.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le marché de travaux à conclure avec la société PETITJEAN, pour un montant de 179 367,35 € HT

D'AUTORISER le Président à signer ce marché et tous documents utiles à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

